



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

**ENSEMBLE
pour L'ÉCOLE
INCLUSIVE**

CSA SD
Jeudi 21 septembre 2023

POINT Ecole Inclusive



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

**ENSEMBLE
pour L'ÉCOLE
INCLUSIVE**

- État des lieux sur les notifications M.D.P.H. / taux de notifications respectées, en attente d'A.É.S.H.



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

**ENSEMBLE
pour L'ÉCOLE
INCLUSIVE**

Quelques données RS23

- 6689 ESH
 - dont 2659 scolarisés avec l'appui de l'Ulis.
- 109 ULIS 1D + 106 ULIS 2D
- 3175 élèves notifiés AESH
- 2776 élèves accompagnés
- 526 ESH en attente d'affectation Ulis
- 539 ESH en attente d'une admission IME



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

**ENSEMBLE
pour L'ÉCOLE
INCLUSIVE**

Evolution des effectifs des ESH en milieu scolaire

EFFECTIFS BAS-RHIN	RS 17	RS 23 (ventilation 1D/2D approximative)	AUGMENTATION
1D	2290	3400	+ 48,5 %
2D	1746	3289	+ 88,4 %
TOTAL	4036	6689	+65,7 %

L'accompagnement humain

EVOLUTION DU NOMBRE D'AESH (en personnes physiques)		
	BAS - RHIN	FRANCE
2017	690	92 700
2018	785	97 800
2019	1176	105 200
2020	1263	117 200
2021	1378	125 500
2022	1524	132 200
RS 2023	1682	?
EVOLUTION depuis 2017	+ 143,8 %	+ 42,6 %

RS 23 : 2776 ESH accompagnés (1026,33 ETP AESH)

Feuille de route ARS

1. Objectif à 5 ans : 80 % des enfants accueillis en ESMS bénéficient d'une inclusion scolaire
2. transformation de l'offre médico-sociale
3. renforcer les ULIS par un étayage médico-social
4. stratégie autisme au sein des TND : UEMA, UEEA, DAR
5. Renforcer les PIAL
6. Développement des EMAS

Conférence Nationale du Handicap

26 avril 2023

➔ 12 mesures dont :

- la transformation des PIAL en pôles d'appui à la scolarité ;
- le renforcement de l'accès au MPA ;
- la création d'un métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) ;
- le déploiement des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation ;
- le grand plan de formation des équipes pédagogiques ;
- l'intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école ;
- la création d'un référent "handicap et accessibilité pédagogique" dans chaque circonscription 1D et établissement 2D ;